

Image not found or type unknown



## Vente de mon véhicule en dépôt vente sans mon accord

Par **Visiteur**, le **03/11/2019** à **16:11**

Bonjour, avez-vous conclu avec ce garagiste un contrat de dépôt-vente ?

Par **Elforce212**, le **03/11/2019** à **16:46**

Bonjour

J'ai déposé mon véhicule en dépôt vente et depuis plusieurs mois le garagiste refuse mes appels et ne répond pas à mes emails.

Je soupconne qu'il a vendu le véhicule sans mon accord.

Que dois je faire.?

Cordialement

Par **Elforce212**, le **04/11/2019** à **00:22**

Bonjour,

Il m'a remis un document de prise en charge ou on a indiqué les références du véhicule et le prix souhaité.

Imaginez que c'est ce que vous appelez contrat de dépôt-vente?

Cordialement

Emmanuel

Par **Amb's78**, le **04/11/2019 à 00:37**

Bonjour , vous supposez que votre véhicule a été vendu ?  
Par contre rien ne vous prouve qu'il a bien été vendu.

Avant d'entamer une quelconque procédure, allez vérifier sur place pour voir si votre véhicule est effectivement vendu ou non.

Dès que vous aurez la confirmation, rien de vous empêche de réclamer votre dû ,ou déclencher la machine judiciaire en cas de refus.

Par **Elforce212**, le **04/11/2019 à 00:57**

Bonsoir

Je ne vis pas en France.

Le garagiste m'a contacté pour me dire qu'il avait un preneur et qu'il ferait une avance puis le solde à la signature.

Il a même photographié un chèque à mon nom de 3000 euros qui n'a jamais été déposé sur mon compte et promis plusieurs fois de m'envoyer l'argent où je réside.

Il a ensuite déménagé et changé de numéro et d'email.

Je me suis arrangé à retrouver le numéro et dès qu'il a su que s'agissait de moi, il m'a bloqué. Depuis plus moyen de communiquer (une centaine d'appels et whatsapp messages plus une dizaine de mails).

Je souhaite savoir quoi faire. ?déclarer la voiture volée pour qu'on puisse la retrouver et savoir ce qui se passe ou quelle autre solution envisager.

Cordialement

Emmanuel

Par **janus2fr**, le **04/11/2019 à 07:32**

[quote]

Je soupçonne qu'il ai vendu le véhicule sans mon accord.

[/quote]

Bonjour,

J'ai du mal à comprendre...

Si vous confiez votre véhicule à un dépôt-vente, c'est bien pour qu'il le vende ? Pourquoi dites-vous qu'il a été vendu sans votre accord ?

Par **P.M.**, le **04/11/2019** à **08:46**

Bonjour,

Si vous avez des raisons suffisantes de penser que le véhicule a été vendu que ce soit avec votre accord ou sans votre accord sans que vous puissiez récupérer le produit de la vente ou d'un acompte, il faudrait mandater un avocat en France pour qu'il puisse agir éventuellement par voie d'Huissier...